

MAI 2026

INFOBTP

**INTERVIEW
EXCLUSIVE**

« Faites appel aux
professionnels pour
construire en toute
sécurité »

AMON JOSEPH

PRÉSIDENT DU CONSEIL
NATIONAL DE L'ORDRE
DES ARCHITECTES (CNOA)

**SANS ARCHITECTE,
VOUS PRENEZ DES RISQUES**

IMMEUBLE MIXTE DE COMMERCES ET DE BUREAUX

EN ZONE 4

R+8

boulevard de Marseille non loin
du collège Notre Dame

- L'immeuble est situé sur un grand axe de circulation et de business de la ville d'Abidjan
- zone propice pour les sociétés, grâce à l'extension de la voie
- Bâtiment proche du port, de l'aéroport et de nombreux immeubles résidentiels et internationaux



+225 27 20 33 88 13
+225 05 56 93 33 18



contact@isis-immobilier.com



7, Boulevard du Général de
Gaulle, Immeuble La Corniche,
Entrée A, 2^{ème} étage - Abidjan

La ville de demain se construit ensemble

Dans un secteur aussi stratégique que celui du bâtiment et de l'aménagement du territoire, la complémentarité des métiers constitue une évidence. Architectes, urbanistes, ingénieurs et géomètres-experts interviennent tous, à différents niveaux, dans la conception et la réalisation du cadre bâti. Pourtant, dans la pratique, ces professions ont souvent évolué chacune dans leur espace, avec peu de passerelles de communication ou de collaboration structurée. C'est précisément ce constat qui a guidé la réflexion de la rédaction du magazine INFOBTP. Dès sa conception, notre ambition n'a jamais été de faire la promotion d'un seul métier du bâtiment, mais bien de créer un espace d'expression pour l'ensemble des professions qui participent à la construction et à l'organisation de nos villes.

Dans cette optique, la ligne éditoriale du magazine repose sur un principe simple : ouvrir ses pages à tous les acteurs du cadre bâti. Architectes, ingénieurs, urbanistes, géomètres-experts, promoteurs immobiliers, entreprises de construction, bureaux d'études ou encore institutions techniques doivent pouvoir y présenter leurs métiers, leurs missions, leurs défis et leurs contributions au développement du pays. Ce choix éditorial est aussi un choix stratégique. Car il nous est apparu très tôt qu'il n'était ni pertinent ni utile de mettre en avant une seule profession au détriment des autres. Le bâtiment est, par essence, un travail collectif, une chaîne de compétences où chaque métier joue un rôle spécifique mais indispensable.

C'est justement à partir de cette volonté d'équilibre et d'inclusion qu'est née l'idée d'aller plus loin : faire du magazine un véritable espace de partenariat entre les professions du cadre bâti. Un espace où chacune d'elles se reconnaît, s'exprime et contribue à une vision commune du développement urbain et de la qualité de la construction. Peu à peu, cette démarche éditoriale a ouvert la voie à une réflexion plus ambitieuse : pourquoi ne pas fédérer ces différents acteurs autour d'une dynamique commune ? Pourquoi ne pas transformer ce dialogue initié dans les pages du magazine en une véritable plateforme d'échanges et de coopération entre les professions ?

C'est dans cet esprit qu'a émergé l'idée de rapprocher les organisations professionnelles afin de construire progressivement une fédération des acteurs du cadre bâti. Une fédération capable de promouvoir la complémentarité des métiers, de défendre les bonnes pratiques et de porter une voix collective face aux défis du secteur. La rencontre organisée le 27 février dernier à Cocody, autour du thème « Pont entre les ordres professionnels du cadre bâti », par la Maison de l'Architecture d'Abidjan, s'inscrit ainsi dans cette dynamique. Elle marque une première étape vers un rapprochement concret entre les différentes professions, dans un esprit de dialogue, de respect mutuel et de collaboration.

INFOBTP est bien plus qu'un magazine d'information. C'est une plateforme de convergence pour les métiers du cadre bâti, un espace où se construisent les idées, les partenariats et les solutions pour un secteur plus structuré, plus professionnel et plus respectueux des normes. Car, au fond, le message est simple : aucun métier du bâtiment ne peut construire seul la ville de demain. C'est ensemble que les acteurs du cadre bâti pourront relever les défis de l'urbanisation et bâtir des villes plus sûres, plus organisées et plus durables.

Gba Matchani



Sommaire

<p>3 ÉDITORIAL La ville de demain se construit ensemble</p>	
	<p>ENCADRÉ Une vision claire pour réorganiser le secteur du cadre bâti 5</p>
<p>6 BÂTIMENT Les acteurs du cadre bâti unissent leurs voix pour une construction mieux encadrée</p>	
	<p>INTERVIEW « Ce que nous bâtissons aujourd'hui doit servir aux générations futures » 9</p>
	<p>INTERVIEW Les constructions à Abidjan se font de manière anarchique 11</p>
<p>13 INTERVIEW EXCLUSIVE La culture de la sécurité sauve des vies sur les chantiers</p>	
	<p>PROFESSION D'ARCHITECTE Les enjeux du secteur au cœur d'une rencontre avec le gouvernement 15</p>
<p>16 ORDRE DES GÉOMÈTRES-EXPERTS Le ministre Moussa Sanogo échange avec les acteurs clés de la sécurisation foncière</p>	
	<p>CONSTRUCTION La CHANIE appelle à une meilleure valorisation des ingénieurs ivoiriens 18</p>
<p>23 MÉMOIRE DES GRANDES ŒUVRES Dans les coulisses du Palais Présidentiel d'Abidjan</p>	

Mensuel INFOBTP - Mai 2026

Gba Matchani - Directeur de Publication

Récépissé du Procureur de République
N°2022-978 du 20 décembre 2022

Collaborateurs

Baikôrô Aboubacar

Flan Mekapeu

Agenor Akaré

Gba Matchani - Rédacteur en Chef

Tel : 05 05 40 60 62/ 07 02 71 84 39

Prosper Adewale - Directeur Artistique

Une vision claire pour réorganiser le secteur du cadre bâti

Président de l'Ordre des Architectes depuis 2021, Amon Joseph œuvre sans relâche à la promotion de l'architecture ivoirienne, tant au niveau national qu'international, ainsi qu'au renforcement de la place des architectes dans les projets de construction. À 69 ans, il affirme une volonté assumée : transmettre le flambeau à une nouvelle génération, appelée à poursuivre la mission de régulation et de structuration du secteur du cadre bâti. Dans cet entretien, il décrypte les enjeux majeurs du secteur, notamment la concurrence déloyale, la confusion des rôles entre professionnels et les dysfonctionnements observés, tout en proposant des solutions concrètes pour assainir et moderniser le cadre bâti en Côte d'Ivoire.



Les acteurs du cadre bâti unissent leurs voix pour une construction mieux encadrée

Longtemps perçus comme évoluant chacun dans leur sphère, les différents corps de métier du cadre bâti en Côte d'Ivoire affichent désormais leur volonté de bâtir une véritable interprofession. L'objectif est clair : favoriser le dialogue entre les professions, renforcer la complémentarité des métiers et faire face aux nombreux défis qui fragilisent aujourd'hui le secteur de la construction. C'est dans cette dynamique que s'est tenue, le 27 février 2026 à la Maison de l'Architecture d'Abidjan, une rencontre inédite baptisée « Archi Apéro », réunissant les principaux acteurs du cadre bâti autour d'un même objectif : renforcer la collaboration entre les professions de la construction. Dans une ambiance à la fois studieuse, fraternelle et conviviale, architectes, ingénieurs, urbanistes et géomètres-experts ont échangé sur les défis du secteur et sur la nécessité de parler désormais d'une seule voix. Organisée par la Maison de l'Architecture d'Abidjan, la rencontre a réuni plusieurs personnalités du secteur, notamment Amon Joseph, président de l'Ordre des architectes, Youssouf Ouattara, président des urbanistes de Côte d'Ivoire, Ahoulou Joseph Kouamelan, président de l'Ordre des géomètres-experts de Côte d'Ivoire, ainsi que Serge N'Kpeoudje, ingénieur des Travaux publics et représentant des ingénieurs.



Une plateforme de dialogue entre les métiers du cadre bâti

Au cœur des échanges figuraient plusieurs préoccupations majeures qui affectent aujourd'hui le secteur de la construction. Les participants ont notamment évoqué les difficultés d'exercice des professions, la concurrence déloyale, la prolifération de faux professionnels ainsi que le laxisme observé face aux infractions et au non-respect des normes dans le domaine de la construction. Pour les acteurs du secteur, ces dérives fragilisent non seulement les professionnels régulièrement établis, mais représentent également un risque réel pour la sécurité des populations. Les intervenants ont ainsi insisté sur la nécessité d'une meilleure régulation du secteur et d'un respect strict des règles qui encadrent les métiers du cadre bâti. Cette rencontre a également permis d'éclairer le public sur le rôle spécifique de chaque profession et sur la complémentarité indispensable entre les différents acteurs impliqués dans la réalisation d'un projet de construction.



La complémentarité des professions au cœur du processus de construction

Prenant la parole, le président de l'Ordre des géomètres-experts, Ahoulou Joseph Kouamelan, a rappelé que le géomètre-expert est délégataire d'une mission de service public et occupe une place essentielle dans la chaîne de production du cadre bâti. « Le géomètre-expert est à la fois mathématicien et juriste. Il exerce en toute indépendance et souveraineté dans son métier », a-t-il expliqué. Il a également précisé que l'inscription à l'Ordre des géomètres-experts de Côte d'Ivoire constitue la condition indispensable pour exercer légalement sur l'ensemble du territoire national. Selon lui, dans la chaîne de construction, le géomètre-expert intervient en amont. Il collecte les données techniques et foncières qui servent de base aux urbanistes pour concevoir les plans d'aménagement. Ces derniers définissent ensuite l'organisation des espaces, avant que les géomètres ne matérialisent les parcelles sur le terrain. Les documents ainsi produits sont ensuite transmis aux architectes et aux ingénieurs pour la conception et la réalisation des ouvrages. Le président de l'Ordre a également invité les populations à faire preuve de vigilance face à l'usurpation de titre et aux faux géomètres, un phénomène qui constitue un véritable danger pour la sécurité foncière.





Urbanistes, ingénieurs et architectes : chacun un rôle clé

Pour Youssef Ouattara, président des urbanistes de Côte d'Ivoire, l'urbanisme est avant tout une science d'organisation et de structuration du cadre de vie. Les urbanistes conçoivent la ville et planifient son développement en définissant les espaces destinés aux habitations, aux infrastructures publiques, aux zones industrielles ou encore aux espaces verts. « Grâce au travail des urbanistes, les villes disposent d'espaces réservés pour les écoles, les hôpitaux et les centres de santé », a-t-il expliqué, soulignant le rôle déterminant de l'urbanisme dans la lutte contre le désordre urbain. De son côté, Serge N'Kpeoudje, ingénieur des Travaux publics, a rappelé que la création de l'Ordre des ingénieurs de Côte d'Ivoire en 2019 vise à structurer et professionnaliser la pratique de l'ingénierie. L'ingénieur intervient notamment dans l'étude du sol et dans la conception des plans d'exécution permettant de garantir la solidité et la stabilité des ouvrages. Enfin, le président de l'Ordre des architectes, Amon Joseph, a tenu à valoriser le rôle de l'ensemble des professions avant de définir celui de l'architecte. Selon lui, l'architecte est chargé de concevoir le bâtiment et d'assurer la coordination des différents intervenants impliqués dans la réalisation d'un projet. Il a également rappelé que le titre d'architecte est protégé par la loi et que seul l'Ordre des architectes est habilité à sanctionner les manquements de ses membres.

Un appel à l'État face aux dérives du secteur

Au terme de cette rencontre, architectes, urbanistes, ingénieurs et géomètres-experts ont lancé un appel à l'État de Côte d'Ivoire afin qu'il prenne des mesures plus fermes contre la concurrence déloyale et l'exercice illégal des métiers du cadre bâti. Selon eux, ces pratiques constituent une menace pour la qualité des constructions et pour la sécurité des populations. Pour rappel, cette initiative est née d'une idée portée par la rédaction du magazine INFOBTP, engagée dans la promotion des bonnes pratiques dans les métiers du bâtiment et des travaux publics. Le directeur de publication du média s'est félicité de cette rencontre qui marque, selon lui, une étape importante vers la fédération des principaux acteurs de la construction autour d'une vision commune.

Gba Matchani

Photo et légende : Les métiers du cadre bâti scellent une alliance historique



CITÉ JULES VERNES

appartements haut standing à Abatta

- Un Suppresseur - Parking sécurité 24H/24

Appartements
2 pièces 75 m²

90 000 000 FCFA

Appartements
4 pièces 125 m²

140 000 000 FCFA

Appartements
2 pièces 85 m²

95 000 000 FCFA

Appartements
3 pièces 135 m²

150 000 000 FCFA

Appartements
3 pièces 110 m²

125 000 000 FCFA

Appartements
4 pièces 215 m²

250 000 000 FCFA



+225 27 20 33 88 13

+225 05 56 93 33 18



contact@isis-immobilier.com



7, Boulevard du Général de
Gaulle, Immeuble La Corniche,
Entrée A, 2^{ème} étage - Abidjan

« Ce que nous bâtissons aujourd'hui doit servir aux générations futures »

Fort de son expérience reconnue en tant qu'architecte, Amon Joseph a déjà contribué à des réalisations emblématiques. De l'édification du stade d'Ebimpé à la gestion des chantiers de résidences et d'infrastructures sportives pour les jeux de la Francophonie en Côte d'Ivoire, sans compter d'autres projets marquants à travers le pays. Dans cette interview, le président de l'Ordre des architectes de Côte d'Ivoire analyse les responsabilités des différents acteurs, les dérives du secteur et les réformes pour garantir des ouvrages conformes et durables.

Il est souvent reproché un manque d'attention pour les chantiers en cours, ainsi que des problèmes dans l'organisation des dépenses. Comment expliquez-vous ces dysfonctionnements ?

Il y a deux volets à cette question. D'une part, celui des missions confiées aux architectes, et d'autre part, celui des maîtres d'ouvrage. La réglementation impose à l'architecte de conduire un projet dans son intégralité, de la conception jusqu'à la réception définitive de l'ouvrage. À cette étape intervient la responsabilité décennale, qui constitue une garantie du bon achèvement. Le processus est clair : avant-projet sommaire validé par le client, obtention du permis de construire, consultation des entreprises, puis suivi rigoureux de l'exécution. L'architecte agit comme un véritable chef d'orchestre. Lorsque ce schéma est respecté, les risques sont très faibles. En revanche, lorsque des projets sont réalisés sans le suivi de l'architecte, les dérives apparaissent.

Qu'en est-il de la gestion des dépenses ?

Une fois les entreprises sélectionnées sur la base de devis conformes aux plans, les coûts ne doivent pas être altérés. Par exemple, réduire la quantité de ciment prévue dans les prescriptions techniques est inacceptable. Dans ce cas, l'architecte a l'obligation d'exiger la démolition de l'ouvrage non conforme. À défaut, sa responsabilité est engagée et son assurance peut être sollicitée.

Il arrive parfois qu'on ait l'impression que les rôles des différents métiers du bâtiment se mélangent un peu. Qu'est-ce qui favorise cela ?

Les métiers sont interdépendants : le géomètre définit le terrain, l'urbaniste planifie, l'architecte conçoit, l'ingénieur réalise. C'est cette synergie qui garantit la qualité. Malheureusement, certains s'écartent de leur champ de compétence initial. Nos textes sont pourtant clairs : chacun doit exercer dans son domaine. Un architecte reste architecte. Pour les études techniques, il doit faire appel aux ingénieurs spécialisés. Le non-respect de cette organisation crée des déséquilibres et fragilise les projets.



Amon Joseph

Président de l'ordre des architectes de Côte d'Ivoire

Cette confusion peut-elle expliquer les effondrements de bâtiments ?

Les statistiques en témoignent. Sur 100 bâtiments effondrés, seuls 1 ou 2 impliquent des architectes. Cela signifie que dans la grande majorité des cas, il n'y a pas d'architecte dans le processus. Un ouvrage réalisé selon les règles de l'art, sous la supervision d'un architecte, ne peut normalement pas s'effondrer.

Comment l'Ordre assure-t-il le contrôle des architectes ?

Dès qu'une anomalie est signalée par le ministère de la Construction, l'architecte concerné est convoqué immédiatement. En cas de non-coopération, une suspension conservatoire peut être prononcée. La loi nous donne un pouvoir disciplinaire pour sanctionner les fautes professionnelles.

Peut-on parler d'un rôle de "police professionnelle" ?

Absolument. Nous jouons le rôle de régulation. Chaque architecte doit exercer avec rigueur et honnêteté. S'il n'a pas les compétences pour un projet spécifique, il doit s'associer à un cabinet qualifié plutôt que de s'engager seul.

Tous les architectes exercent-ils légalement ?

Non. Pour porter le titre d'architecte, il faut être diplômé, inscrit à l'Ordre et avoir prêté serment. L'usurpation de titre est une infraction. Nous avons récemment mis en demeure plusieurs personnes, notamment des architectes d'intérieur utilisant abusivement ce titre. Des procédures judiciaires sont en cours contre les récalcitrants. Le principal risque pour les clients est l'absence d'assurance sur les projets réalisés par ces acteurs non habilités.

Comment renforcer la collaboration entre les acteurs du cadre bâti ?

Nous avons initié des rencontres, comme les "archi-apéro", réunissant architectes, ingénieurs, urbanistes et géomètres. Ces quatre corps sont complémentaires. Le problème n'est pas tant professionnel qu'individuel : il faut améliorer la communication et la compréhension mutuelle. Par ailleurs, un effort de sensibilisation doit être fait auprès des décideurs publics, qui ne maîtrisent pas toujours les enjeux du cadre bâti.



Quel regard portez-vous sur la création d'une faïtière des métiers du secteur ?

Le principe est acquis. Il reste à le concrétiser. Pour ma part, je préfère accompagner cette initiative plutôt que la diriger. Il est temps de laisser la place à la jeunesse pour impulser une nouvelle dynamique.

Quelles mesures concrètes recommandez-vous pour assainir le secteur ?

Renforcer l'application des textes réglementaires. Lutter contre l'exercice illégal des professions. Clarifier les rôles de chaque acteur. Sensibiliser les maîtres d'ouvrage et les décideurs publics. Encourager la collaboration interprofessionnelle.

Quel regard portez-vous sur l'organisation des infrastructures, notamment les transports ?

Quand on observe la mobilité à Abidjan, notamment entre Yopougon et Cocody, on constate un problème d'organisation. On ne peut pas concevoir les transports de manière isolée. Il faut une approche multimodale : bus, métro, bateau... tout doit être connecté. Un usager doit pouvoir venir de Bingerville, changer de mode de transport et poursuivre son trajet sans rupture.

Les projets actuels sont-ils adaptés ?

Il faut choisir entre projets de prestige et projets utiles. Dans des pays comme le Japon, tout est pensé pour l'efficacité. Nous devons aller vers des solutions durables.

Quel est le principal défi aujourd'hui ?

Le manque de compréhension des décideurs. Des zones comme Songon montrent les limites d'un manque d'anticipation. Aujourd'hui, on est dans une logique de rattrapage, alors qu'il fallait anticiper.

Quel rôle les médias spécialisés comme INFOBTP peuvent-ils jouer dans la structuration du secteur ?

INFOBTP joue un rôle essentiel de catalyseur, d'information et de sensibilisation. C'est un média qu'il faut accompagner et renforcer, car il contribue à structurer le secteur.

Vos recommandations ?

Privilégier des projets utiles, renforcer la collaboration, respecter les rôles, former les décideurs, accélérer la mise en place d'une faïtière. Ce que nous bâtissons aujourd'hui doit servir aux générations futures.

Réalisée par Gba Matchani et Akre Agenor



« Les constructions à Abidjan se font de manière anarchique »

Avec la croissance très rapide d'Abidjan, les problèmes liés à la bonne organisation de la ville se font de plus en plus sentir. Kacoutié Ambof Augustin, Expert en Urbanisme et Architecture, nous livre dans cette interview un avis très franc sur la situation des villes en Côte d'Ivoire. Il plaide pour un respect strict des règles d'urbanisme.

Le métier d'architecte est-il suffisamment valorisé ?

La réglementation impose le recours à un architecte pour toute construction. Cependant, la profession reste méconnue, notamment à l'intérieur du pays. Beaucoup réduisent notre rôle à la simple réalisation de plans, alors qu'un architecte conçoit l'ensemble du projet, en intégrant les dimensions techniques, esthétiques et fonctionnelles. Paradoxalement, faire appel à un architecte permet souvent de réduire les coûts globaux. Mais cette réalité est mal perçue. Il existe également des contraintes déontologiques, comme l'interdiction de faire de la publicité, qui limitent notre visibilité. L'Ordre des architectes doit renforcer sa présence, notamment auprès des collectivités territoriales, pour mieux faire connaître la profession.

Quel est votre constat sur l'évolution de la ville ?

Ayant travaillé à l'urbanisme, je connais bien le schéma directeur d'Abidjan. Aujourd'hui, je suis préoccupé par ce que j'observe : les voies sont rétrécies, les servitudes ignorées, et l'anticipation fait défaut. Or, la ville continue de croître et de se densifier. Ces dysfonctionnements finiront par nous rattraper, obligeant l'État à engager de nouvelles dépenses pour corriger les erreurs actuelles. Dans certaines zones comme Zone 4, la circulation devient difficile, notamment la nuit. Les immeubles se multiplient, mais les parkings sont insuffisants.

Quel regard portez-vous sur l'architecture en Côte d'Ivoire ?

Dans l'ensemble, les architectes sont compétents. Cependant, lorsqu'on observe la situation globale de l'architecture, de nombreuses insuffisances apparaissent. En me promenant dans la ville d'Abidjan, je constate que les constructions se font souvent de manière anarchique. Prenons l'exemple du boulevard Latrille : certains bâtissent en limite de propriété, empiétant même sur les servitudes. Ce non-respect des règles compromet l'organisation urbaine et pose de sérieux problèmes pour l'avenir.

D'où vient le problème ?

Le respect de la réglementation relève en premier lieu du ministère, chargé de délivrer les permis de construire. Pourtant, la nouvelle réglementation accorde un rôle important à l'architecte dans ce processus. Dans la pratique, la responsabilité incombe souvent aux propriétaires, qui ne respectent pas les prescriptions des architectes. Pire, lorsqu'une anomalie est relevée, certains parviennent à contourner les règles pour poursuivre leurs travaux. Aujourd'hui, les conséquences ne sont pas toujours visibles, mais elles apparaîtront inévitablement. Par exemple, lors de la réalisation de grands projets comme le métro, notamment sur le boulevard Latrille – axe structurant de Cocody – les problèmes de voiries et réseaux divers seront inévitables. Le non-respect des servitudes conduit à des démolitions coûteuses. On le constate déjà sur la voie de Bingerville, où des constructions ont dû être détruites pour permettre la mise en œuvre du projet de Bus Rapid Transit, alors même que des réserves avaient été prévues depuis l'époque du Président Félix Houphouët-Boigny.



Kacoutié Ambof Augustin
Architecte – Urbaniste

Existe-t-il des exemples réussis ?

Oui. À l'époque où j'exerçais à l'urbanisme, sous l'impulsion du ministre Famoussa Bamba, nous avons conçu la cité Génie 2000 à Cocody Faya, une cité modèle qui a reçu plusieurs distinctions. Initialement prévue pour 400 logements, j'ai volontairement réduit ce nombre afin de respecter les normes et d'intégrer toutes les commodités : espaces verts, équipements administratifs, annexe de mairie. Ce projet illustre l'importance d'une planification rigoureuse.

Qu'en est-il des opérations immobilières ?

Les promoteurs privilégient souvent la rentabilité au détriment du cadre de vie. Sur de petites surfaces, ils cherchent à maximiser le nombre de logements, sans intégrer les exigences de mobilité ou de sécurité. On observe ainsi des voies internes de seulement 6 mètres de large, insuffisantes pour une circulation fluide. Il arrive même que les véhicules de secours ne puissent pas accéder aux lieux en cas d'incendie. Le ministère doit intégrer ces réalités dans la réglementation en imposant des voies plus larges et mieux adaptées.

MÉTIER D'AVENIR



Comment voyez-vous l'avenir du métier ?

On observe aujourd'hui une faible présence des architectes au sein du ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, alors même qu'il en est le principal garant. Cependant, l'existence d'écoles d'architecture permet de former une nouvelle génération appelée à relever ces défis.

Quels conseils donneriez-vous aux jeunes ?

C'est un métier passionnant. Pour ma part, j'y suis venu par amour du dessin. L'architecture permet de transformer une idée en réalité tangible. J'encourage les jeunes à s'orienter vers des écoles agréées afin d'acquérir les compétences nécessaires et d'exercer pleinement ce métier exigeant mais gratifiant.

Réalisée par AGENOR AKRE



MIANTÉ SÉCURITÉ SERVICE

S E C U R I T É - I N T E R V E N T I O N



- Rapide
- Précis
- Efficace
- Fiable

« La culture de la sécurité sauve des vies sur les chantiers »

Aujourd'hui, l'industrie du bâtiment en Côte d'Ivoire se développe à toute vitesse et se modernise très rapidement. Face à cette évolution, la sécurité au travail devient un enjeu absolument crucial, non seulement pour protéger les hommes et les femmes qui y travaillent, mais aussi pour assurer la bonne marche des entreprises. Dans cette interview exclusive, Ambeu Félix Ambeu, dirigeant de Dominga Consulting, nous éclaire sur les difficultés que l'on rencontre encore et sur les actions clés à mener pour qu'une véritable culture de prévention s'enracine sur tous les chantiers.



Ambeu Félix Ambeu

Gérant de Dominga Consulting

Pouvez-vous nous présenter Dominga Consulting et votre mission ?

Dominga Consulting est un cabinet spécialisé dans la formation, l'audit, les études et le conseil en matière de santé, sécurité au travail, d'environnement et d'ergonomie, avec une expertise particulière dans les secteurs des mines, de l'énergie et du BTP. Créé en 2017, le cabinet est pleinement opérationnel depuis 2022. Nous collaborons aujourd'hui avec plusieurs partenaires aux niveaux national et international. Notre principal partenaire est l'Institut de politique de sécurité industrielle, une institution universitaire qui regroupe des multinationales, des experts indépendants, des syndicats et des chercheurs engagés dans la production et la diffusion des connaissances en matière de sécurité industrielle. Notre mission est claire : accompagner les entreprises dans la réduction des risques et la promotion d'une véritable culture de la sécurité.

Le secteur du BTP est considéré comme l'un des plus exposés aux accidents du travail. Quelle est la situation en Côte d'Ivoire ?

Le secteur du BTP en Côte d'Ivoire a connu une évolution remarquable. Autrefois, les questions de santé et sécurité au travail étaient largement négligées, notamment dans le secteur informel. Les entreprises manquaient de sensibilisation et estimaient souvent que les investissements en sécurité n'étaient pas nécessaires. Aujourd'hui, la situation s'est améliorée grâce à l'intervention de l'État, qui a instauré des lois plus contraignantes. Cette dynamique est renforcée par des institutions internationales comme la Banque mondiale et la BAD, ainsi que par des partenaires techniques tels que le Japon et la Chine, qui imposent des standards élevés en matière de responsabilité sociétale. Cependant, malgré ces progrès, des accidents graves continuent de survenir. Cela montre que la culture de la sécurité reste encore insuffisamment ancrée dans certaines entreprises.

Quelles sont les principales normes et bonnes pratiques à respecter sur les chantiers ?

Avant tout projet industriel, il est obligatoire de réaliser une étude d'impact environnemental et social. Cette étude aboutit à un rapport contenant des mesures correctives et préventives. Un élément clé est le Plan de Gestion Environnementale et Sociale, qui constitue une base essentielle pour encadrer les activités et sécuriser les travailleurs ainsi que les riverains. Cependant, ce plan ne suffit pas à lui seul. Il est élaboré avant le démarrage des travaux, alors que de nouveaux risques peuvent apparaître en cours de chantier. C'est pourquoi il est indispensable de s'appuyer sur des normes et des bonnes pratiques en matière de santé, sécurité et environnement. Parmi les principes fondamentaux : privilégier les protections collectives avant les protections individuelles ; utiliser des équipements conformes et de qualité ; anticiper les risques liés aux équipements de travail.



Cultivons la sécurité
sur les chantiers

Vous accompagnez plusieurs entreprises. En quoi consiste concrètement cet accompagnement ?

Notre accompagnement repose sur des missions adaptées aux besoins spécifiques de chaque entreprise. Nous intervenons notamment pour : identifier les risques sur le terrain ; proposer des mesures correctives ; former les équipes ; mettre en place des systèmes de management ; assurer une veille continue en matière de sécurité. Nous aidons également les entreprises à exploiter efficacement les données issues du Plan de Gestion Environnementale et Social et à en combler les limites en intégrant les réalités du terrain. Notre rôle est comparable à celui d'un guide : nous aidons les entreprises à structurer leur démarche, à améliorer leur performance et à réduire les risques.

Quels sont les principaux défis observés sur les chantiers ?

Le principal défi reste le manque d'engagement des managers. Sans une réelle volonté de la direction, les actions de sécurité demeurent inefficaces. On observe également : le refus des travailleurs de porter les équipements de protection individuelle ; des équipements défectueux ou inadaptés ; l'absence ou l'insuffisance de protections collectives. Ces défaillances peuvent entraîner des accidents graves, parfois mortels.

Quelle est l'importance de la dimension sociale et de la RSE dans vos interventions ?

La responsabilité sociétale des entreprises est un volet essentiel de notre action. Elle concerne les relations avec les riverains, les propriétaires terriens et les autres parties prenantes. De bonnes relations favorisent la sécurisation des activités, la mobilisation de la main-d'œuvre et la fluidité des opérations,

Baikoro Aboubacar

Quelles actions prioritaires recommandez-vous pour améliorer durablement la sécurité dans le BTP ?

Plusieurs actions sont essentielles :

-  Renforcer l'engagement des dirigeants
-  Investir dans des équipements de qualité
-  Développer la formation et la sensibilisation des travailleurs
-  Systématiser les contrôles et les audits
-  Intégrer pleinement les exigences du PGES dans les opérations
-  Promouvoir une culture de prévention plutôt que de réaction.

notamment dans des secteurs comme les mines. Une entreprise bien intégrée dans son environnement bénéficie d'un soutien local qui contribue directement à sa performance.



Les enjeux du secteur au cœur d'une rencontre avec le gouvernement



Le jeudi 26 février 2026, le ministre de l'Urbanisme, du Logement et du Cadre de vie, Moussa Sanogo, a reçu en audience à son cabinet une délégation de l'Ordre des Architectes de Côte d'Ivoire, conduite par son président, Joseph Amon. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du renforcement du dialogue entre l'administration publique et les professionnels de l'architecture, acteurs clés de l'aménagement du territoire et de la qualité du cadre bâti en Côte d'Ivoire. Au cours des échanges, les représentants de l'Ordre ont rappelé le rôle central de l'institution dans la régulation de la profession d'architecte, la défense des intérêts de ses membres et la promotion d'une architecture de qualité. La délégation a également présenté au ministre les principales activités en cours ainsi que les défis auxquels la profession est confrontée. Parmi les préoccupations évoquées figurent notamment l'urbanisation rapide, la nécessité de renforcer le respect des normes de construction et la modernisation du cadre réglementaire afin de mieux encadrer le secteur. Les architectes ont par ailleurs souligné l'importance d'une plus grande implication de la profession dans les grands projets structurants du pays, afin de garantir une meilleure qualité architecturale et urbaine.

Une volonté commune d'accompagner le développement urbain

Pour sa part, le ministre Moussa Sanogo s'est réjoui de la qualité des échanges avec la délégation de l'Ordre des Architectes de Côte d'Ivoire. Il a réaffirmé sa disponibilité et son engagement à travailler en étroite collaboration avec l'Ordre afin d'accompagner efficacement les projets de développement et de transformation du pays. Selon lui, la planification urbaine, l'innovation architecturale et le respect des standards de construction constituent des leviers essentiels pour bâtir des villes modernes, inclusives et résilientes. Cette rencontre marque ainsi une étape supplémentaire dans le renforcement de la coopération entre l'État et les professionnels de l'architecture, avec pour ambition commune de contribuer à un développement urbain harmonieux et durable en Côte d'Ivoire.

Mekapeu Flan



Le ministre Moussa Sanogo échange avec les acteurs clés de la sécurisation foncière

Le vendredi 27 février 2026, le ministre de l'Urbanisme, du Logement et du Cadre de vie, Moussa Sanogo, a accordé une audience à une délégation de l'Ordre des Géomètres-Experts de Côte d'Ivoire, conduite par son président, Kouamélan Joseph. Cette rencontre s'inscrit dans la dynamique de concertation engagée par le ministère avec les acteurs techniques du foncier, dont le rôle est déterminant dans l'organisation et la gestion du territoire national. Au cours de cette audience, les échanges ont porté sur les missions essentielles assurées par les géomètres-experts dans le processus d'aménagement du territoire. Leur intervention demeure indispensable dans la délimitation des propriétés, la sécurisation des titres fonciers ainsi que dans la fiabilité des données cadastrales. Ces éléments constituent des piliers essentiels pour prévenir les litiges fonciers et garantir une gestion transparente et rigoureuse du domaine foncier. La délégation de l'Ordre des Géomètres-Experts de Côte d'Ivoire a également présenté au ministre les principales actions menées par la profession ainsi que les progrès réalisés ces dernières années en matière de structuration et de reconnaissance du métier.



Modernisation des outils et renforcement de la collaboration

Les représentants de l'Ordre ont toutefois souligné plusieurs défis persistants, notamment la nécessité de moderniser les outils techniques et les méthodes de travail afin de mieux répondre aux exigences croissantes liées à l'urbanisation et au développement territorial. En réponse, le ministre Moussa Sanogo a réaffirmé sa disponibilité à travailler en étroite collaboration avec l'Ordre des Géomètres-Experts de Côte d'Ivoire. Cette coopération vise notamment à renforcer la gouvernance foncière, améliorer la planification territoriale et accompagner les réformes nécessaires au développement harmonieux et durable du pays. À travers ce dialogue institutionnel, les deux parties entendent consolider les bases d'un système foncier plus fiable et mieux organisé, condition essentielle pour bâtir une Côte d'Ivoire moderne, structurée et prospère.



La Mutuelle des Architectes ouvre le débat sur la condition des femmes dans l'architecture

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, célébrée chaque année le 8 mars, la Mutuelle des Architectes de Côte d'Ivoire, dirigée par Karamoko Djima, a organisé, le 13 mars dernier, une conférence dédiée à la place des femmes dans le secteur du BTP. Placée sous le thème « Être femme et architecte », cette rencontre a réuni des professionnelles engagées autour des défis et des perspectives du métier.

Dans un secteur réputé exigeant et encore marqué par de nombreux préjugés, les femmes architectes continuent de faire face à des obstacles, notamment en matière d'accès aux opportunités, de reconnaissance de leurs compétences et d'équité salariale. C'est dans ce contexte que cette conférence s'est voulue un cadre d'échanges et de partage d'expériences entre générations.

Animée par des figures du domaine telles que Josiane Aby, manager du pôle production chez Koffi & Diabaté Architectes, Carine Barouan, gérante du cabinet Archicréa, et Elvire Albys, juriste à l'Ordre des architectes, la conférence a permis de mettre en lumière les réalités du terrain. Les échanges ont révélé une évolution encourageante : de plus en plus de femmes embrassent la profession d'architecte en Côte d'Ivoire. Toutefois, des stéréotypes persistants continuent de freiner leur pleine reconnaissance, notamment en ce qui concerne leurs qualifications et leur positionnement salarial.

Face à ces défis, les intervenantes ont insisté sur des valeurs essentielles telles que le courage, la rigueur et la persévérance dans le travail. Elles ont également encouragé les jeunes femmes à croire en leur potentiel et à s'imposer dans cet univers compétitif.

Cette première conférence annuelle de la Mutuelle des Architectes de Côte d'Ivoire a également bénéficié d'une ouverture internationale avec la participation de l'Ordre des architectes de Belgique. La modération des échanges a été assurée par l'architecte Mailyss Brenner, qui a su dynamiser les discussions. À travers cette initiative, le président de la Mutuelle des Architectes de Côte d'Ivoire affirme sa volonté de promouvoir l'inclusion et de contribuer à l'émergence d'une nouvelle génération de femmes architectes, prêtes à relever les défis du secteur et à participer activement à la transformation du paysage urbain ivoirien.

Gba Matchani



La CHANIE appelle à une meilleure valorisation des ingénieurs ivoiriens

Dans le cadre du renforcement du dialogue avec les organisations professionnelles du secteur du bâtiment, le ministre de l'Urbanisme, du Logement et du Cadre de Vie, Moussa Sanogo, a reçu en audience une délégation de la Chambre nationale des Ingénieurs-conseils et Experts de génie civil de Côte d'Ivoire (CHANIE-CI), le mercredi 4 février 2026. Conduite par son vice-président, Séraphin Kouamé, la délégation est venue échanger avec le ministre sur plusieurs préoccupations majeures liées à l'organisation et au fonctionnement du secteur de la construction en Côte d'Ivoire.



Au cœur des discussions figurait la question de l'intégration de la CHANIE-CI à la commission chargée de l'attribution des permis de construire. Pour les ingénieurs-conseils et experts de génie civil, leur présence au sein de cette instance permettrait de renforcer la qualité technique des dossiers examinés et de garantir une meilleure conformité des projets aux normes de construction. Les représentants de la Chambre ont également insisté sur la nécessité de mieux valoriser l'expertise locale des ingénieurs ivoiriens dans la mise en œuvre des grands projets nationaux. Selon eux, une implication accrue des professionnels nationaux contribuerait à améliorer la qualité des ouvrages tout en renforçant la sécurité des infrastructures.



Les enjeux du contrôle des chantiers et du suivi des opérations immobilières

Au cours de la rencontre, la délégation de la CHANIE-CI a également évoqué plusieurs défis auxquels sont confrontés les experts du secteur, notamment en matière de contrôle des chantiers, de suivi des opérations immobilières et d'aménagement foncier. Présentée comme une organisation regroupant des spécialistes garants de la qualité et de la sécurité des ouvrages, la Chambre a profité de cette audience pour exposer les difficultés rencontrées par ses membres dans l'exercice de leurs missions. Le ministre Moussa Sanogo a salué la démarche constructive de la CHANIE-CI ainsi que la pertinence des préoccupations exprimées. Il a par ailleurs souligné la nécessité pour la Côte d'Ivoire de se doter d'une politique nationale claire en matière d'urbanisme et de construction. Réaffirmant sa volonté de maintenir un dialogue permanent avec les acteurs du secteur, il a assuré de sa disponibilité à poursuivre les échanges afin d'apporter des réponses adaptées aux attentes exprimées par les professionnels du génie civil.

Flan Mekapeu



L'État mise sur l'expertise des urbanistes

Le Ministre de l'Urbanisme, du Logement et du Cadre de Vie, Moussa Sanogo, a accordé une audience, le lundi 2 mars 2026, à une délégation du Conseil National de l'Ordre des Urbanistes de Côte d'Ivoire (CNOUCI), conduite par son président, Ouattara Youssouf. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du dialogue permanent entre les pouvoirs publics et les acteurs techniques chargés de la planification et de l'organisation du territoire en Côte d'Ivoire. Au cœur des échanges figurait le rôle stratégique des urbanistes dans l'aménagement du territoire et la planification du développement urbain. Les membres du CNOUCI ont rappelé les missions essentielles de leur profession, notamment la conception des politiques urbaines, la conduite des projets d'aménagement et l'organisation harmonieuse des villes. Dans un contexte marqué par une forte croissance urbaine en Côte d'Ivoire, les urbanistes ont insisté sur la nécessité d'une planification rigoureuse afin d'accompagner l'expansion des villes, d'améliorer la qualité du cadre de vie des populations et de prévenir les déséquilibres urbains. Selon eux, l'urbanisme constitue un levier stratégique pour assurer un développement durable et maîtrisé des territoires.



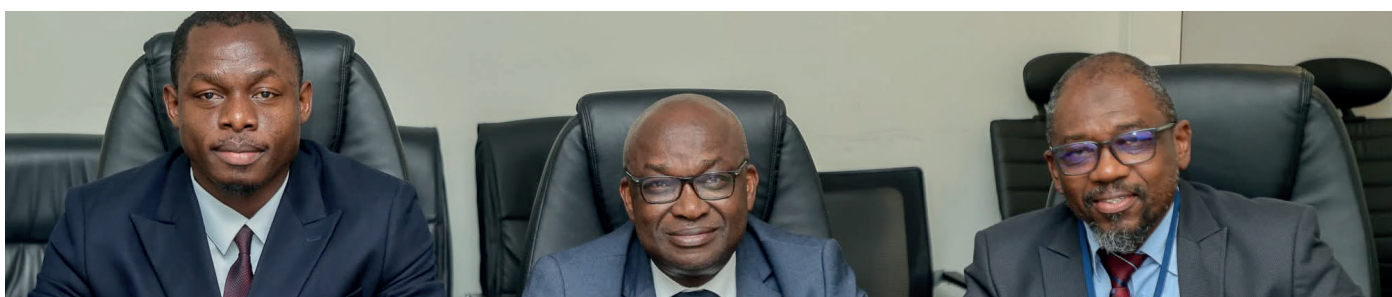
Vers une modernisation du cadre réglementaire

Les discussions ont également porté sur l'application du code de l'urbanisme et du foncier urbain, ainsi que sur l'actualisation de certaines dispositions devenues inadaptées face aux réalités actuelles du développement urbain. Les participants ont notamment évoqué la nécessité d'harmoniser le cadre urbain, de promouvoir la rénovation et la revitalisation des espaces urbains, mais aussi de développer des études prospectives capables d'anticiper les défis futurs liés à l'urbanisation rapide. En réponse aux préoccupations exprimées, le ministre Moussa Sanogo a pris bonne note des propositions formulées par les urbanistes. Il a souligné l'importance de renforcer la mise en œuvre d'une véritable politique nationale d'urbanisme afin de mieux encadrer la transformation des villes. Le ministre a par ailleurs réaffirmé la disponibilité de son département à travailler étroitement avec l'Ordre des urbanistes, notamment sur les questions réglementaires essentielles au renforcement de la gouvernance foncière et à l'amélioration de la planification territoriale. Cette rencontre marque ainsi une étape importante dans le renforcement de la collaboration entre l'État et les professionnels de l'urbanisme, en vue de bâtir des villes mieux planifiées, inclusives et durables pour les populations ivoiriennes.



Flan Mekapeu

Photo et légende : Les discussions entre le ministre Moussa Sanogo et CNOUCI ont porté sur l'application du code de l'urbanisme et du foncier urbain



Vers une meilleure régulation du secteur locatif



Ce lundi 13 avril 2026, le ministre de l'Urbanisme du Logement et du Cadre de vie Moussa Sanogo a reçu en audience une délégation de la Chambre professionnelle des agences immobilières agréées de Côte d'Ivoire (CPRAIMA-CI). Conduite par sa Présidente, Mme Carole Olló épouse Gnagne Agnero, cette délégation était venue présenter les missions et les enjeux de cette organisation qui fédère près de 300 agences immobilières agréées à travers le pays. Au cœur des échanges, la nécessité de structurer davantage le secteur immobilier ivoirien s'est imposée comme une priorité. La CPRAIMA-CI joue un rôle clé dans la professionnalisation de la gestion locative, en veillant à la satisfaction des usagers, à la sécurisation des transactions et à l'amélioration de la qualité des services proposés. Cependant, le secteur reste fortement impacté par la présence d'acteurs informels, communément appelés « démarcheurs », dont les pratiques constituent souvent une source de litiges et d'insécurité pour les usagers. Cette situation appelle à des réponses adaptées pour garantir un environnement plus fiable et transparent.



Entre régulation et inclusion des acteurs informels

Lors de cette audience, l'accent a été mis sur la nécessité pour l'État de mettre en place des mécanismes efficaces pour encadrer les activités informelles. Mais au-delà de la répression, une approche inclusive a également été évoquée, visant à accompagner ces acteurs vers une formalisation progressive. Des pistes telles que la formation professionnelle et le développement de partenariats avec les agences agréées ont été envisagées. L'objectif est de transformer ces acteurs en véritables professionnels du secteur, capables de contribuer positivement à l'écosystème immobilier. À l'issue de cette rencontre, les deux parties ont convenu de poursuivre les réflexions autour de plusieurs axes stratégiques, notamment la modernisation du secteur et l'instauration d'une régulation adaptée. Une dynamique qui pourrait, à terme, renforcer la confiance des usagers et favoriser un développement plus sain du marché immobilier en Côte d'Ivoire.

Baikôrô Aboubacar

Photo et légende : CPRAIMA-CI joue un rôle clé dans la professionnalisation de la gestion locative



Permis de construire

Ce que dit la loi

N° 2018-868 du 19 novembre 2018

À titre exclusif : l'élaboration, la signature et le suivi des dossiers de permis de construire, la direction, le contrôle, le suivi, la coordination, la gestion et la comptabilité des travaux d'expertise et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Ce que dit la loi

Nul ne peut entreprendre la mission d'architecte ni se prévaloir du titre d'architecte, en exercer la profession, s'il n'est inscrit au Tableau de l'Ordre des Architectes de Côte d'Ivoire.

Ce que dit la loi

Les personnes physiques ou morales inscrites au Tableau de l'Ordre conformément aux dispositions des articles 40 et suivants, peuvent seules porter le titre d'architecte ou de société d'architectes et exercer la mission définie à l'article 5.

Source : Ordre des Architectes de Côte d'Ivoire

Ce que ça veut dire

Ces missions ne peuvent être confiées à personne d'autre qu'un architecte inscrit au Tableau de l'OACI. Pas un technicien, pas un ingénieur, pas un bureau d'études non habilité. C'est une exclusivité légale qui garantit la qualité, la sécurité et la conformité de votre construction.

Ce que ça veut dire

En clair : peu importe le diplôme obtenu à l'étranger ou les années d'expérience — si vous n'êtes pas inscrit au Tableau de l'OACI, vous ne pouvez pas légalement vous appeler architecte ni signer des plans en Côte d'Ivoire. C'est une protection pour les clients, mais aussi pour les professionnels sérieux.

Ce que ça veut dire

Concrètement : une société, un bureau, un cabinet qui n'est pas inscrit au Tableau de l'OACI n'a aucun droit de se présenter comme 'architecte'. Se faire appeler 'architecte' sans l'être est une usurpation de titre, punie par la loi.

À retenir

Permis de construire, direction de chantier, expertise : ce sont des missions EXCLUSIVES de l'architecte. Pas un raccourci — une obligation légale pour votre sécurité.

À retenir

Vous construisez ? Avant de signer quoi que ce soit, demandez à votre prestataire son numéro d'inscription au Tableau de l'Ordre. C'est votre droit. C'est votre protection.

À retenir

Avant de confier votre projet, vérifiez l'inscription au Tableau de l'OACI sur le site officiel : oarchitectes.ci. Un architecte inscrit, c'est un professionnel responsable.

Les termes techniques du BTP et leurs définitions

Études et conception

Maître d'ouvrage (MOA) : est le client, celui qui finance le projet

Maître d'œuvre (MOE) : celui qui conçoit et supervise les travaux (architecte, bureau d'études)

BET (Bureau d'Études Techniques) : est la structure qui réalise les calculs techniques

APS (Avant-Projet Sommaire) : première esquisse du projet

APD (Avant-Projet Détaillé) : version plus précise du projet

DAO (Dossier d'Appel d'Offres) : documents pour sélectionner une entreprise

Gba Matchani

Paiement et financement

Acompte : paiement partiel avant ou pendant les travaux

Décompte : facture des travaux réalisés

Situation de travaux : état d'avancement pour paiement

Retenue de garantie : somme bloquée pour couvrir les défauts

Main levée : libération de la garantie après travaux

Avance de démarrage : somme versée au début du chantier

Suivi et gestion de chantier

Planning d'exécution : calendrier des travaux

Ordre de service (OS) : instruction officielle de démarrage ou modification

Réception des travaux : validation finale du chantier

Levée des réserves : correction des défauts après réception

DOE (Dossier des Ouvrages Exécutés) : documents finaux du projet

Une opératrice immobilière distinguée par la République

Pour son immense œuvre au service de l'immobilier en Côte d'Ivoire et son professionnalisme dans la conduite des différents projets de construction, Patricia Guerrier, Directrice Générale de Isis immobilier a été décorée par la Nation. En effet elle a été faite chevalier de l'ordre national du mérite, le vendredi 27 avril par le Grand chancelier, Ally Coulibaly. Profondément émue, après avoir reçue ses attributs des mains de Touré Pogo, membre du conseil des ordres du mérite ivoirien, elle a exprimé de prime abord sa gratitude au chef de l'Etat, Alassane Ouattara pour cette reconnaissance. Puis elle a adressé les mots de remerciements à son personnel pour le travail abattu. « Cette distinction honore toute l'équipe d'Isis immobilier qui porte chaque jour avec moi les valeurs de rigueur, de transparence et d'excellence », a-t-elle déclaré. Elle n'a pas manqué de féliciter son associé, Olivier Chauveau, qui demeure pour elle un partenaire fidèle depuis le début de l'aventure. « Cette distinction honore nos clients et partenaires qui nous accordent leur confiance depuis toutes ces années. Elle honore aussi ma famille, pilier de mon parcours dont le soutien indéfectible m'accompagne à chaque étape », a-t-elle ajouté. Pour Patricia Guerrier, cette décoration représente le fruit de 15 années de dur labeur à bâtir un modèle « exigeant, transparent et humain ». « Entrer à la grande chancellerie c'est entrer dans l'histoire d'un pays. Recevoir l'ordre national du mérite, c'est voir cette histoire reconnaître le chemin parcouru », a-t-elle conclu.



Dans les coulisses du Palais Présidentiel d'Abidjan



Faisons un petit tour au Palais présidentiel d'Abidjan, à la découverte historique de ce joyau architectural.

Terminé en 1961, le Palais présidentiel d'Abidjan situé au Plateau a été conçu par l'architecte Pierre Dufau, avec des financements français. Édifié à un moment charnière de l'histoire nationale, à la jonction de l'indépendance ivoirienne et d'une volonté de renouveau, ce luxueux complexe architectural incarne une vision ambitieuse du pouvoir et de la modernité.

Par la rigueur de sa composition, héritée de la tradition des Prix de Rome, et par son esthétique marquée par une recherche syncrétique d'excellence artistique française, l'édifice traduit un subtil équilibre entre héritage classique et influences contemporaines. Au-delà des moyens considérables engagés, le palais exprime également, à travers son programme architectural, les liens étroits entre langage, pouvoir et représentation, tout en révélant la complexité des rapports entre besoins fonctionnels et ambitions symboliques.

Inauguré en août 1961 lors de festivités grandioses, le Palais présidentiel d'Abidjan s'impose comme un manifeste de l'ambition nationale sous l'impulsion du premier président ivoirien, Félix Houphouët-Boigny. Situé à la croisée de la période coloniale et de l'ère post-indépendance, il a été conçu et réalisé en un temps record — un peu plus d'un an — par un groupement d'entreprises et d'architectes français. Fruit de ce véritable tour de force, l'ensemble se distingue par son caractère presti-



gieux, mêlant la rigueur académique des grandes écoles françaises à l'influence du style international, tout en affirmant une volonté de promouvoir une excellence artistique au service de l'État ivoirien. Le transfert de la capitale politique à Yamoussoukro en 1983 n'a toutefois pas altéré le rôle central du palais d'Abidjan. Celui-ci demeure, jusqu'à aujourd'hui, le lieu de résidence et de travail effectif des présidents ivoiriens, consolidant son statut de cœur stratégique du pouvoir.



Partiellement endommagé lors de la crise postélectorale de 2010-2011 en Côte d'Ivoire, le bâtiment a depuis été restauré, témoignant de sa résilience et de son importance symbolique dans l'histoire contemporaine du pays. Par ailleurs, le palais alimente depuis des décennies une légende urbaine persistante : celle d'un tunnel secret qui relierait le site à une base militaire française. Bien que jamais confirmée, cette rumeur de l'histoire de l'architecture de l'État ivoirien a été construite en un temps record : un peu plus d'un an.

Cba Matchani
Photo et légende : Le palais présidentiel d'Abidjan a été construit en un temps record : un peu plus d'un an.

de ce haut lieu du pouvoir. Ainsi, malgré le statut de Yamoussoukro, le Palais présidentiel du Plateau reste le véritable cœur historique, administratif et symbolique du pouvoir en Côte d'Ivoire.

